n°187 17 décembre 2020



La Comcom Communique

RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020 DECHETS : UN VOTE POUR L'AVENIR

Le 10 décembre dernier s'est tenu à St-Pons le dernier Conseil communautaire de l'année 2020. Dans la salle Ponderach de manière à respecter la distanciation physique, cette réunion prévoyait un ordre du jour dense, et notamment, le vote sur l'harmonisation de la fiscalité des déchets. Les élu-e-s de la Communauté de communes du Minervois au Caroux ont fait un choix unanimement affirmé : celui de la tarification incitative, en place à horizon 2023.

Le territoire du Minervois au Caroux étant issu de la fusion de 3 Comcom, les habitants du territoire ne sont pas encore sur le même modèle de fiscalité des déchets. La Communauté de communes avait donc un délai pour harmoniser. En 2018 et 2019, un bureau d'étude a procédé à un état des lieux et rendu un rapport présentant des préconisations. Depuis cet été et l'installation de la nouvelle mandature, les élu-e-s communautaires ont été réunis par trois fois sur le sujet en Conférence des Maires élargie à tous les conseiller-e-s : une première fois pour prendre connaissance de l'état des lieux, une deuxième fois pour étudier les différentes possibilités, une troisième pour débattre et échanger. Par ailleurs, la commission Environnement, composée d'élu-e-s communautaires mais également municipaux, a permis d'approfondir la question, et de permettre à chacun de se faire une opinion.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux environnementaux (objectifs de la Loi TECV) et financiers (inflation du coût et des taxes liés aux déchets dès 2021), les élu-e-s ont se sont accordés sur un choix, dont la mise en œuvre sera effective en 2023 : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI). La redevance incitative est un mode de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers qui repose sur le volume des déchets traités, et qui permet d'en limiter la production. Pour les élus, il était essentiel de faire un choix pour l'avenir, pour le bien être des habitant-e-s et pour notre environnement. Avec ce système incitatif, les conseiller-e-s communautaires engagent le territoire dans une démarche volontaire forte, avec un défi indispensable pour l'avenir : produire moins de déchets.

www.cc-minervois-caroux.fr



Contact : Isabelle CAYUELA, Responsable du service Communication

Tél. 04 68 91 31 50 / Mobile : 06 37 69 40 20

Courriel: communication@cdcmc.fr

www.cc-minervois-caroux.fr